

ÉDITO

Bienvenue dans le monde de l'animation !

C'est parti ! Vous avez choisi d'entrer dans le monde de l'animation, et vous débutez votre formation en préparant le Bafa : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs.

Durant le stage auquel vous avez choisi de participer, vous découvrirez à travers différentes approches concrètes les fondamentaux de la relation éducative. Des séquences ludiques, des chants, des jeux de rôle et bien d'autres mises en situation pourront vous être proposés pour illustrer les contenus théoriques et en favoriser la compréhension et l'assimilation.

Mais pour beaucoup d'entre vous, ce stage constituera également une première expérience de la vie en collectivité et du travail en équipe, deux composantes incontournables des pratiques d'animation. Vous découvrirez alors combien être animateur, au-delà des indispensables connaissances réglementaires et des aspects techniques, nécessite une mobilisation constante, et représente un engagement fort vis-à-vis des enfants et des jeunes que vous accompagnerez dans leur autonomisation progressive, leur découverte d'eux-mêmes et leur ouverture au monde et aux autres.

Cette formation au Bafa sera également un véritable tremplin pour votre vie future. Prendre des décisions et des responsabilités, organiser son travail, élaborer des projets, parler en public, etc. : les compétences que vous développerez en tant qu'animateur vous aideront à bâtir avec succès votre avenir professionnel et personnel.

Tout au long de votre parcours de formation, et plus tard dans l'exercice de vos fonctions, cette nouvelle édition du *Cahier de l'animateur*, entièrement revue pour tenir compte des dernières évolutions liées au Bafa, constituera un aide-mémoire précieux dans tous les domaines : réglementation, rôle pédagogique de l'animateur, travail en équipe, prévention, vie quotidienne, etc. Allié aux contenus des sessions et de votre stage, aux conseils et aux remarques de vos formateurs, puis de vos directeurs, ce guide contribuera à faire de vous un animateur (ou une animatrice) efficace, responsable et compétent(e).

Bonne lecture et bonne formation !

David JECKO

Rédacteur en chef du *Journal de l'Animation*
jda@martinmedia.fr



Retrouvez-nous
sur les réseaux



SOMMAIRE

SE SITUER EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- Les étapes du Bafa 8
- Les fonctions de l'animateur 9
- Où peut-on faire son stage pratique ? 10
- Les catégories d'accueils collectifs de mineurs 11

CONSTRUIRE LA RELATION ÉDUCATIVE

- Le rôle de l'animateur 13
- Liberté et autorité 14
- La responsabilité de l'animateur 15
- La surveillance selon l'âge 16
- L'enfant de 3 à 6 ans 17
- L'enfant de 6 à 9 ans 18
- L'enfant de 10 à 13 ans 19
- L'adolescent de 14 à 17 ans 20
- Accueillir un enfant en situation de handicap 22
- La prévention des discriminations 23
- La vie quotidienne 24
- Le séjour sous tente 26

ANIMER DES PROJETS EN ACM

- Les projets en ACM 28
- Écrire un projet d'animation 29
- Le petit jeu 30
- Activités manuelles 31
- Réussir un grand jeu 32

- Organiser une veillée 34
- Animer une veillée 35

LA RÉGLEMENTATION

- L'encadrement des ACM 37
- Réglementation santé 39
- Premiers soins 40
- Soins et secours 41
- Se déplacer à pied 42
- Se déplacer à vélo 43
- Le transport en car 44
- Le transport en train 45
- La baignade 46
- Activités physiques 48
- L'alimentation en ACM 50

PRÉVENTION ET PROTECTION DES MINEURS

- La prévention de toute forme de violence 52
- Enfance en danger 53
- Le harcèlement entre enfants 55
- Comportements liés à la sexualité 56
- Conduites addictives 57

ENGAGEMENT CITOYEN

- Donner du sens 59
- Accompagner les jeunes dans leurs projets 60
- Les valeurs de la République 61
- Partager ses valeurs 62

➔ LE RÔLE DE L'ANIMATEUR



Éduquer au cœur de l'Éducation populaire, c'est :

- transmettre un système de valeurs, de conduites affectives et sociales ;
- aider une personnalité à se construire pour lui permettre d'accéder un jour à la maîtrise de ses choix.

Le rôle de l'animateur, en complément de celui de la famille, ne consiste pas seulement à encadrer et surveiller les enfants. L'animateur est à la jonction de deux missions : prendre en charge un groupe et lui proposer des activités ; mettre en place une relation éducative avec chacun des enfants qui lui sont confiés.

L'ATTITUDE DE L'ANIMATEUR

Que ce soit pendant les temps de vie quotidienne ou dans les activités, la relation animateur/enfants est au cœur de la réussite de tout accueil collectif de mineurs. Or, il n'est pas toujours facile de trouver l'attitude juste qui réponde au moment propice aux attentes du groupe.

Il est appelé à la fois à :

- poser un cadre, des limites ;
- être bienveillant, valorisant ;
- donner du sens ;
- permettre des découvertes ;
- encourager l'enfant à devenir autonome et responsable.

LES QUALITÉS DE L'ANIMATEUR

Pour les enfants et les jeunes, l'animateur est une référence, un modèle. Tous ses actes sont des témoignages. Il doit donc être exigeant envers lui-même et mettre en cohérence ses actes et ses paroles. Il est illusoire de vouloir imposer des règles qu'on ne respecte pas soi-même. Pour être responsable des autres, il faut d'abord être responsable de soi.

Porteur de valeurs qu'il souhaite défendre auprès des enfants et de la société, l'animateur doit allier comme il est écrit dans la *déclaration fondamentale de l'Afocal* :

- **Savoir-être** : équilibre personnel, exemplarité.



SE POSITIONNER COMME ADULTE

Être adulte signifie être responsable de soi et de ses actes vis-à-vis des autres et de soi-même.

Pour que les enfants aient envie de grandir, ils ont besoin de :

- rencontrer des adultes qui se montrent heureux d'être adultes, sans chercher à imiter le comportement des adolescents ;
- rencontrer des adultes qui osent s'engager et se réfèrent à des valeurs ;
- être écoutés et respectés par des adultes qui reconnaissent leurs centres d'intérêt et repèrent leurs besoins et aspirations.

- **Savoir-faire** : sens de la responsabilité, aptitude à l'écoute, travail en équipe, efficacité.
- **Savoir-vivre** : qualité de la relation, considération et respect de l'autre.

Il n'oublie jamais que sa priorité est la personne (l'enfant, le jeune), et non une technique particulière. ■

Poser un cadre

Toute vie collective implique des contraintes. Elles doivent être expliquées, motivées et bien comprises par les enfants et les jeunes. Les règles de vie sont présentées avant ou dès le début de l'accueil, construites avec les mineurs lorsque c'est possible.

L'enfant a besoin d'un cadre clair. Les limites l'aident à grandir et le sécurisent. Certaines limites comme le respect de l'autre ou celles fondées sur la présence d'un danger sont des nécessités incontournables. D'autres obligations ont un caractère pratique et éducatif, comme ranger le matériel après utilisation, ou être à l'heure pour les repas...

AUCUN JEU NE PEUT SE JOUER SANS RÈGLES

La présence d'un cadre et de règles est une nécessité dans toute situation de vie collective. La responsabilité de fixer ces repères appartient à l'adulte. Cela fait partie du rôle de l'animateur. L'enfant attend de l'adulte qu'il fixe les règles et qu'il intervienne lorsqu'elles sont mises en cause.

LA POSTURE DE JUSTE AUTORITÉ

En animation, l'autorité véritable ne s'impose pas par la force ou le statut, mais se construit au fil du temps grâce à la compétence, à la cohérence et à la qualité de la relation avec les enfants. Elle repose sur une posture juste : être à l'écoute, savoir poser un cadre clair et sécurisant, et agir avec bienveillance et fermeté. L'animateur gagne en crédibilité en montrant qu'il maîtrise son rôle, qu'il est constant dans ses décisions et qu'il agit toujours dans l'intérêt du groupe. C'est cette autorité de compétence, fondée sur le respect mutuel, qui permet d'instaurer un climat serein et propice à l'épanouissement de chacun.

L'autorité de l'animateur

Par son statut, l'animateur possède une autorité « de fonction » : le directeur lui a délégué son autorité sur un groupe d'enfants. Mais il ne pourra réellement exercer cette autorité que si les enfants lui reconnaissent, dans une relation de confiance, une légitimité. Cette légitimité peut provenir d'une autorité « naturelle » [liée à la personnalité de l'animateur] ou d'un comportement cohérent et juste qui force le respect.

L'autorité se pratique dans la relation, c'est « faire de la place aux autres sans rien perdre de soi-même ».

Les sanctions

Le respect des limites ne va pas de soi pour l'enfant.

Il ne faut pas confondre l'*erreur* (acte commis par ignorance, maladresse ou méprise) et la *faute* (manquement à la règle, au devoir, commis en connaissance de cause). C'est pourquoi l'animateur doit toujours commencer par écouter l'enfant.

Deux réactions sont à éviter :

- ne rien faire. Si l'adulte ne réagit pas à la transgression d'une règle, l'enfant essaiera d'aller encore plus loin ;
- punir de façon excessive.

Toute sanction doit être comprise par l'enfant, réparatrice et proportionnée à l'acte qu'il a commis. Elle doit être juste et respecter la dignité de l'enfant. Elle doit permettre à l'enfant de réparer les conséquences de son acte et de repartir avec les autres sur de bonnes bases.

ASTUCES POUR AGIR

Des attitudes à proscrire

Abuser de son pouvoir
Crier, perdre son calme
Intervenir à tort et à travers
Menacer d'une sanction sans jamais l'appliquer
Priver de dessert, de goûter ou d'activité
Humilier les enfants, se moquer d'eux
Avoir un chouchou ou un souffre-douleur

Des attitudes à privilégier

Écouter
Mettre en valeur
Être juste
Savoir prendre position
Savoir s'adapter
Expliquer ses décisions
Proposer, négocier, suggérer
Garder son calme
Régler les conflits sans violence

➤ LA RESPONSABILITÉ DE L'ANIMATEUR



Que signifie être responsable ?

C'est à la fois :

- une manière d'agir, une façon de se conduire professionnellement (bien faire son travail) ;
- être sujet d'une sanction, morale ou juridique.

Un animateur agit en personne responsable en assurant la sécurité physique et affective des enfants qui sont confiés à sa surveillance. Il doit faire en sorte que rien ne leur arrive, mais il ne peut pas non plus tout empêcher. On parle d'une obligation de moyens, c'est-à-dire qu'il doit tout faire pour assurer leur sécurité (il ne peut avoir pour devoir que rien ne leur arrive).

LA RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile est liée à la réparation d'un dommage, elle s'intéresse donc à la victime pour qu'elle reçoive une compensation financière.

Dans la vie de tous les jours, une personne majeure est responsable de ses actes. Si elle est à l'origine d'un accident, par son action ou son comportement, elle doit assurer la réparation du dommage qui en résulte, selon le principe : "qui casse, paye". Le plus souvent, cette réparation donne lieu au versement d'une somme d'argent, les « dommages et intérêts ». C'est le plus souvent l'assurance en responsabilité civile qui prend en charge ces frais.

Dans le cadre d'un accueil, l'organisateur s'engage à ce que son équipe assure la sécurité des enfants et des jeunes. Naissent alors des obligations, qui vont influencer la manière dont directeur et animateurs vont exécuter leurs missions.

Ainsi, en cas d'accident durant un accueil ou un séjour, c'est la responsabilité civile du centre qui pourra être recherchée pour manquement à ces obligations, principalement pour défaut de surveillance.

Quant à l'animateur qui serait responsable (faute de surveillance, manquement à une obligation de sécurité ou de prudence) il peut encourir une sanction (interdiction d'exercer) ou encore, en fonction de l'appréciation des faits, être poursuivi pénalement.



LA RESPONSABILITÉ PÉNALE

La responsabilité pénale sanctionne l'auteur d'un comportement dangereux qui trouble l'ordre social, elle s'intéresse donc à l'auteur des faits qui encourt une peine (amende ou emprisonnement).

Toute personne est responsable de ses actes s'ils sont contraires à la loi, *mais seulement de ses propres actes*. Le principe de la responsabilité pénale est d'obtenir la sanction d'un comportement déviant, c'est-à-dire contraire à la réglementation en vigueur, ou encore d'un manquement délibéré ou caractérisé à la prudence.

La responsabilité pénale réprime toujours un manquement à un devoir :

- soit *intentionnellement* : dans le cas de violence envers un enfant, l'auteur sait qu'il commet un acte interdit ;
- soit *non intentionnellement* : l'animateur qui laisse un enfant sans surveillance ne veut ni le blesser ni le tuer. Néanmoins si l'enfant se blesse ou se tue, l'animateur sera poursuivi pour blessure ou homicide involontaire. ■

➔ L'ENFANT DE 10 À 13 ANS



© Jérôme Berquez

Rôle de l'animateur

- L'animateur doit être particulièrement cohérent dans son comportement, car les enfants vont tenter de s'en inspirer.
- Les enfants doivent avoir confiance en l'animateur pour qu'il pose une règle.
- Il va aider l'enfant à prendre conscience de ses possibilités et le valoriser pour développer son estime de soi et prendre des initiatives.
- Il évitera de mélanger les enfants de cet âge avec les plus jeunes, et leur montrera qu'il les considère comme des grands et leur donnera la parole pour favoriser leur participation.

DÉVELOPPEMENT AFFECTIF ET SOCIAL

- L'enfant oscille entre le besoin d'autonomie et le besoin de sécurité. Il a un très fort sentiment de la justice et de l'injustice. Il ne supporte pas la tricherie.
- Il peut être très critique vis-à-vis des autres et de lui-même.
- Il aime discuter avec les enfants de son âge. Il a tendance à exclure – en petit groupe – ceux qui ne partagent pas ses goûts.
- Il commence à idolâtrer les stars des médias et du sport.

DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL

- L'enfant est moins égocentrique.
- Il est apte au raisonnement logique. Il a besoin d'explications réelles et claires des choses.
- Il a l'esprit pratique.
- Il aime résoudre des problèmes et comprendre le fonctionnement des objets.
- Il aime apprendre de nouvelles choses, mais pas forcément de façon approfondie.
- Il peut passer du concret à l'abstrait.

LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE

- L'enfant de 10 à 13 ans vit le début de modifications morphologiques, selon un rythme très variable d'un enfant à l'autre. Cela peut engendrer une certaine maladresse et un sentiment de mal-être.
- Le décalage entre les filles et les garçons s'accroît chaque jour. Ils ont besoin d'activités sportives.
- L'enfant évolue dans sa capacité à penser de façon plus abstraite.
- L'animateur sera vigilant à laisser suffisamment de temps de parole aux enfants afin de favoriser leur participation et de leur permettre de prendre des initiatives.

TYPES D'ACTIVITÉS

Pour les enfants de cet âge :

- activités physiques,
- jeux de ballon,
- jeux de piste,
- jeux stimulant la curiosité et la créativité,
- jeux d'expression,
- activités scientifiques et techniques,
- activités manuelles avec une utilité. ■



© Estelle Perdu

➤ LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS



Selon le Code pénal (art. L225-1)

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grosseur, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique (...), de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte (...), de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. »

Selon le Code pénal, la discrimination est un délit.

LUTTER CONTRE LES IDÉES REÇUES

L'esprit humain procède constamment, comme un ordinateur, en classant dans des catégories toutes les informations qu'il reçoit.

C'est un processus physique normal dont il ne faut pas s'alarmer. Il ne s'agit donc pas de nier la réalité des différences entre les personnes. Mais de prendre conscience de ce que ces « étiquetages » entraînent chez soi et chez les enfants, de manière souvent inconsciente, en termes de stéréotypes, de préjugés, d'amalgames et finalement d'exclusion. Simplement parce que l'autre est différent. Qu'il n'a pas la même couleur de cheveux, la même tenue vestimentaire, la même culture...

UN ATELIER POUR PRENDRE CONSCIENCE

Concrètement, il est possible de susciter des **prises de conscience** chez les enfants à travers un atelier de réflexion. Ainsi pour les plus jeunes, un animateur peut noter chaque jour discrètement les expressions à caractère discriminant qui échappent aux enfants.

Il passe un moment plus tard à les récapituler avec eux. Il fait alors réfléchir les jeunes en groupe au sens des expressions employées, pour leur faire réaliser qu'ils emploient, parfois involontairement, des termes blessants qui peuvent faire souffrir les autres. L'animateur peut aussi leur faire comprendre :

- que chacun d'eux pourrait faire l'objet d'une discrimination dès lors qu'il se trouverait en minorité dans un groupe,
- que chacun a besoin d'être respecté et pris en considération comme une personne unique,
- que la différence entre les personnes est une richesse.

Pour les plus âgés, les mécanismes d'exclusion qui conduisent à la violence à partir de situations souvent banales peuvent être abordés sous forme de débats à partir d'extraits de films comme *La Vague* ou *L'Expérience* ou la lecture de *Matin Brun*.

LA POSTURE ÉDUCATIVE DE L'ANIMATEUR

Il ne s'agit pas d'avoir une attitude moralisatrice, mais de construire réellement le « vivre ensemble » qui est l'objectif pédagogique le plus rencontré en ACM. L'animateur sera attentif en particulier :

- à ne pas adopter lui-même une attitude discriminante : emploi de surnoms, blagues de mauvais goût ;
- à repérer les situations de mal-être ou de souffrance dues à une situation d'exclusion ou de harcèlement dont peuvent être victimes des enfants « différents » en ACM. ■

L'ANIMATEUR VEILLE À PRÉVENIR TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

- La discrimination est un regard négatif porté sur l'autre, où l'identité d'une personne est réduite à une seule caractéristique dévalorisante. Elle est généralement vécue par la personne discriminée comme une injustice.
- Un animateur doit avoir une relation de qualité tant avec ses collègues qu'avec les enfants. S'il a des préjugés sur les autres, cela constitue un obstacle à cette relation.

➤ ÉCRIRE UN PROJET D'ANIMATION

Donner du sens

Un projet pour agir :

- Pourquoi vais-je proposer cette activité aux enfants ?
 - En quoi cette activité va-t-elle les faire grandir ?
- Il est important de savoir organiser, préparer, ranger... Mais nous devons avant tout prendre conscience de la dimension éducative de l'action d'un animateur. Pour entrer dans une démarche projet, un animateur doit avoir envie de proposer quelque chose aux enfants et prendre le temps d'identifier quel intérêt cette activité peut représenter pour eux.

Une démarche

- Décrire la structure et le public de l'action
- Identifier les besoins des enfants
- Proposer des réponses (objectifs = verbes d'action)
- Présenter les moyens (budget, lieu, rôle de l'équipe)
- Planifier la réalisation (étapes, durée)
- Évaluer le résultat, la progression des enfants

Évaluer le projet

Comment évaluer si mes objectifs ont été atteints ? Pour mesurer la réussite du projet, par rapport aux objectifs de départ, il est indispensable de définir :

- Avec qui sera évalué le projet : les parents, les enfants, les autres animateurs, le directeur...
- Quand : en cours de projet, à la fin...
- Comment sera-t-il évalué ? (quelles questions, quels outils...)

Il faut prévoir l'évaluation du projet PENDANT et APRÈS l'action, pour prendre du recul, améliorer l'accueil et ne pas perdre de vue l'essentiel au nom du projet : les enfants !

LA DÉMARCHE DE PROJET

C'est donner du sens. C'est faire le choix de réfléchir aux raisons qui nous poussent à agir. C'est organiser l'action pour répondre aux besoins des enfants qui nous sont confiés. C'est affirmer son ancrage dans le champ de l'éducation, à côté de la famille et de l'école.

« Il n'y a pas de vents favorables au marin qui ne sait où il va. » Sénèque



© Laurence Fagniol

Formuler un objectif pédagogique :

C'est exprimer de manière simple ce qu'un enfant sera capable de faire au terme de l'activité. On emploie un verbe d'action qui vise le développement de l'enfant et porte en général sur la personne, le public, le groupe, l'environnement. L'objectif doit permettre à l'enfant d'être « plus »...

Les bonnes questions

- Quoi ?
- Pourquoi ?
- Avec quoi ?
- Avec qui ?
- Où ?
- Quand ?
- Combien de temps ?
- Comment ?
- Est-ce que ?



© Estelle Perdu



➤ ENFANCE EN DANGER



© Estelle Perdu

Quelle attitude adopter ?

La grande proximité de l'animateur avec les enfants peut faire de lui le témoin privilégié de situations anormales et inquiétantes, que ce soit à travers le comportement d'un enfant, ses paroles ou l'attitude de sa famille. Grâce à la relation de confiance établie avec les enfants, l'animateur peut aussi recevoir des confidences qui révèlent des situations dangereuses. Que doit-il faire dans ce cas ?

ENFANT EN RISQUE OU EN DANGER

L'enfant en risque : est celui qui connaît des conditions d'existence qui risquent de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, son entretien ou son développement physique, affectif, intellectuel et social ; mais qui n'est pas pour autant maltraité.

L'enfant en danger (encore appelé enfant maltraité) : est victime de violences physiques,

cruauté mentale, abus sexuels ou négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique.

LES SIGNES DE RISQUE OU DE DANGER

Un faisceau de signes, d'indices, de symptômes, indique une éventualité d'enfant en danger ou en risque. Il s'agit pour l'animateur d'être à l'écoute et vigilant.

Des situations très diverses peuvent se présenter : signes de blessures suspectes sur le corps, enfant sans traces physiques mais qui inquiète par son comportement – ou celui de sa famille, enfant qui confie une agression à caractère sexuel dont il a été victime...

Un enfant victime de mauvais traitements peut être agressif ou silencieux, en retrait du groupe, ne pas vouloir jouer, refuser de se dévêtir, avoir peur la nuit, avoir une conduite de type suicidaire, manifester une attitude craintive vis-à-vis de l'adulte avec une réaction d'évitement à toute approche ou au contraire une quête affective excessive, faire preuve d'un comportement à connotation sexuelle très marquée (vocabulaire inadapté à son âge, gestes déplacés, exhibitionnisme) à l'égard soit des enfants, soit des adultes.

Un discernement est bien sûr nécessaire. Certains de ces signes peuvent être la conséquence de problèmes d'un tout autre ordre. Le danger moral est par ailleurs beaucoup plus difficilement identifiable que le danger physique. C'est la conjonction de plusieurs de ces signes ou leur répétition qui doit poser question. ■

ÊTRE SOI-MÊME BIENTRAITANT

En ACM, le premier risque de maltraitance peut résider malheureusement dans le comportement et l'attitude de l'animateur.

Mettre un enfant en danger, ce n'est pas forcément agir avec brutalité, donner des coups. Ce peut être aussi :

- le négliger, l'ignorer ou le singulariser parce qu'il est différent ;
- lui faire subir des humiliations, utiliser un vocabulaire visant à le dévaloriser ;
- lui imposer des rythmes et des activités inadaptés ;
- le forcer à faire des activités contre son gré ;
- prendre ou laisser prendre un enfant pour cible et le persécuter par des moqueries, des brimades ;
- créer une ambiance de peur, voire de terreur ;
- exercer une autorité exagérée en criant ou en menaçant de punition ;
- instaurer un climat ambigu, adopter un langage ou un comportement déplacés.

Pour éviter cet écueil, l'animateur se doit de faire preuve de « bientraitance » : c'est-à-dire proposer un cadre de vie où l'enfant aura une place reconnue, où l'on tiendra compte de ses besoins, où il se sentira respecté, estimé et en sécurité.

➤ ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEURS PROJETS



© Estelle Perdu

Une mission essentielle

Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet est une mission essentielle de l'animateur en ACM. Pour cela, il doit être outillé pour encourager la participation active des enfants, en leur donnant la parole et en valorisant leurs idées. L'animateur crée un espace où chaque enfant peut s'exprimer librement, sans jugement, et où ses propositions sont prises en compte. Cela passe par l'instauration de temps dédiés à l'écoute, à la réflexion collective et à l'échange, adaptés à l'âge et aux capacités des participants.

PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DES ENFANTS

Au sein des ACM, la parole des enfants doit être non seulement entendue, mais aussi considérée comme une véritable ressource pour construire les activités.

L'animateur veille à intégrer leurs choix et envies dans l'organisation des projets, en expliquant clairement les possibilités et les limites, afin que les enfants comprennent qu'ils sont acteurs de leur parcours. Cette démarche favorise leur sentiment d'appartenance et renforce leur motivation.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

La participation des enfants n'est pas une simple consultation, mais une véritable co-construction, où ils sont encouragés à développer leur autonomie, leurs compétences et leurs talents. L'animateur les accompagne en leur proposant des responsabilités adaptées, en valorisant leurs initiatives et en soutenant leurs efforts, tout en assurant un cadre sécurisant. Cette autonomie permet aux jeunes de prendre confiance en leurs capacités, de mieux gérer les difficultés et de s'investir pleinement dans leurs projets.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Enfin, l'accompagnement du projet est aussi un temps d'éducation à la citoyenneté. En impliquant les enfants dans des décisions collectives et en les responsabilisant, l'animateur contribue à former des jeunes capables de s'engager, de dialoguer et de respecter les règles communes. Cette posture fait de l'animateur un facilitateur, garant d'un équilibre entre liberté d'expression et cadre protecteur. ■

FAVORISER LE RÉSEAU ET LA PROXIMITÉ

Dans ce rôle, il est important de s'appuyer sur l'environnement des jeunes pour concrétiser leurs initiatives. Le réseau de proximité (associations, structures jeunesse, acteurs locaux) — est une ressource précieuse pour enrichir leurs projets et les ancrer dans une dynamique collective.

- Cartographiez les ressources locales (maisons de quartier, centres sociaux,...) pour qu'ils identifient les acteurs clés.
- Organisez des rencontres avec d'autres jeunes ou partenaires pour favoriser les échanges et la co-construction.
- Montrez l'intérêt du « circuit court » : collaborer localement réduit les coûts, renforce les compétences et crée du lien social.

En mobilisant ces réseaux, les jeunes développent leur autonomie, leur confiance et leur engagement citoyen, tout en contribuant à un territoire plus solidaire.



© Estelle Perdu